

OSSIAM LUX

Société anonyme - Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49 Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B160071

(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

**pour utilisation lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du compartiment
OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR
(l'« Assemblée »)**

Je soussigné
(voir note 2), actionnaire de la Société, désigne par la présente

Nom : _____

Adresse : _____

à défaut de qui ou faute d'une telle nomination, le Président de l'Assemblée, pour agir comme mon mandataire et voter en mon nom à l'Assemblée qui se tiendra au siège social de la Société le 27 mars 2020 à 14h00 (CET) et à toute Assemblée ajournée ou reconvoquée aux mêmes fins, avec le même ordre du jour et en mon nom et pour mon compte pour agir et voter sur les questions inscrites à l'ordre du jour, dans la mesure où je suis encore actionnaire au moment de l'Assemblée ajournée ou reconvoquée, comme indiqué ci-dessus.

Veillez indiquer, avec un « X » dans l'espace ci-dessous, comment vous souhaitez voter concernant l'unique résolution. En l'absence d'instruction spécifique ou en cas d'instructions conflictuelles quant au vote, le mandataire votera ou s'abstiendra de voter à sa discrétion.

Résolution unique :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
<i>Approuver, sur la base de la proposition de fusion commune et à la Date de prise d'effet du 24 avril 2020 (ou à toute autre date proposée par le Président lors de l'assemblée), la fusion du compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR dans l'OSSIAM IRL ICAV - Ossiam US Minimum Variance ESG NR UCITS ETF, un compartiment d'OSSIAM IRL ICAV, constitué en Irlande, ayant son siège social 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, numéro d'enregistrement C173953 et répondant à la définition de véhicule de gestion collective d'actifs irlandais de type ouvert à compartiments multiples (« ICAV ») et constitué en Organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément au règlement des Communautés européennes de 2011 (S.I. n° 352 de 2011) tel que modifié, en conséquence de quoi le compartiment OSSIAM LUX - Ossiam US Minimum Variance ESG NR cessera d'exister.</i>			

J'accepte expressément par la présente toutes les dispositions et informations relatives au traitement des données à caractère personnel contenues dans l'Avis aux Actionnaires d'OSSIAM LUX – Ossiam US Minimum Variance ESG NR daté du 11 mars 2020, et en particulier, je déclare et garantis que

j'informerai de manière adéquate les autres personnes concernées du traitement de leurs données à caractère personnel et obtiendrai leur consentement, le cas échéant, pour un tel traitement conformément à la Législation en matière de protection des données.

Par la présente, je donne tous pouvoirs pour faire tout ce qui est nécessaire ou accessoire à l'exercice des pouvoirs qui y sont spécifiés et je ratifie et confirme tout ce que ledit mandataire fera ou permettra légalement de faire en vertu de celle-ci.

Date : _____ 2020

Nom et adresse de l'actionnaire

Signature de l'actionnaire (cf. note 3)

Remarque :

1. Pour être valide, ce formulaire de procuration doit être complété et envoyé à State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg, à l'attention de Domiciliary Department, par fax au +352 46 40 10 413 , par e-mail à Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com ou par courrier au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au plus tard le 25 mars 2020 à 17h00 (CET). Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer le formulaire de procuration original signé par courrier à l'adresse suivante :

State Street Bank International GmbH, succursale de Luxembourg, à l'attention de Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le formulaire de procuration doit :
 - i. dans le cas d'un actionnaire personne physique, être signé par l'actionnaire ou son fondé de pouvoir ; et
 - ii. dans le cas d'un actionnaire personne morale, être remis sous son sceau ou signé en son nom par un fondé de pouvoir ou par un dirigeant dûment autorisé de l'Actionnaire personne morale.
3. Un mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société, mais doit assister à l'Assemblée en personne pour vous représenter.